

a été question dans le discours du trône et qui, comme le premier ministre l'a déclaré en réponse à une question posée en Chambre tout dernièrement, fera l'objet d'une loi. On aura l'occasion d'étudier cette question par le détail lorsqu'elle sera présentée à la Chambre.

Enfin, je voudrais maintenant parler de la planification d'urgence et de la protection contre les radiations. Au début de l'année, le cabinet a approuvé l'établissement d'une commission consultative spéciale près le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en ce qui regarde les services de santé d'urgence. Tout comme son prédécesseur, le Comité consultatif de la défense pour les services médicaux et dentaires, cette commission est composée de hauts fonctionnaires fédéraux intéressés ainsi que de représentants de diverses associations nationales dans le domaine de la santé. La Commission a tenu sa première réunion ici, à Ottawa, le mois dernier et je suis heureux de dire qu'elle a pris un bon départ en vue d'assurer un plus grand stimulant et une meilleure continuité au progrès de la planification sanitaire d'urgence au Canada.

Comme dans le cas de l'activité sanitaire d'urgence, le plus gros problème dans la planification du bien-être d'urgence a été de stimuler la formation d'organismes appropriés au sein des ministères provinciaux. J'ai donc le plaisir d'informer la Chambre que des dispositions ont maintenant été prises avec neuf provinces, y compris la nomination de cinq agents de la planification du bien-être d'urgence, dont la rémunération sera versée en vertu du programme d'assistance financière. Si l'on y ajoute une coordination croissante en matière de lignes de conduite, et l'accélération des initiatives de formation, cela augure bien, je pense, pour la croissance soutenue de la capacité du Canada à répondre à tous les besoins de bien-être d'urgence qui pourront surgir plus tard.

En ce qui regarde la protection contre les radiations, j'ai déjà dit que l'on faisait des préparatifs pour établir ce que l'on appelle un service de détection des radiations sur l'organisme entier. Les aménagements matériels de ce service sont maintenant terminés et l'équipement nécessaire ainsi que les écrans spéciaux en acier sont installés. Lorsqu'il fonctionnera à plein rendement, le service de détection constituera un supplément important à notre programme général de mesure des radiations.

Nous avons étendu davantage d'autres aspects de notre activité en matière de protection contre les radiations afin de répondre à la demande croissante de services. Nous avons établi, à travers tout le Canada, un réseau

de 23 stations où l'on prélève périodiquement des échantillons d'air, d'eau de pluie et de sol. Le programme bien établi d'échantillonnage du lait va toujours de l'avant; nous commençons d'ailleurs à recevoir des échantillons d'os humains selon un mode d'échantillonnage révisé. Les résultats de toutes ces études sont publiés dans des rapports trimestriels et annuels.

A ce propos, les dernières données sur la teneur du lait en strontium-90 viennent confirmer que nous avons raison d'espérer un décroissement de cette teneur. Pour le dernier trimestre de 1960, la moyenne nationale a été de 9.5 micromicrocuries par gramme de calcium comparativement à 15.0, 12.9 et 9.3 au cours des trois premiers trimestres de 1960. Ces niveaux sont d'autant plus significatifs si l'on se rappelle que les chiffres trimestriels de 1959 ont été de 10.8, 18.0, 14.6 et 14.2 respectivement.

Au cours des douze derniers mois, nous avons aménagé d'autres laboratoires pour l'analyse d'échantillons radioactifs reçus d'autres pays. Comme les honorables députés le savent, ce service constitue l'apport du Canada au programme mondial d'étude des retombées, institué par la Commission scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations atomiques. A ce propos, des négociations ont été entamées avec quatre pays: le Ghana, le Pakistan, la Birmanie et la Malaisie. On en est venu à un accord de principe avec les trois premiers, tandis que les entretiens se poursuivent avec le quatrième.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui m'ont prêté main-forte, l'an dernier—dont beaucoup font partie du service depuis bien des années—et qui se sont montrés très attachés à leur devoir pendant cette période. J'aimerais aussi signaler qu'hier matin, j'ai eu le plaisir de retourner la première pelletée de terre sur l'emplacement de Tunney's Pasture où s'érigera le nouvel immeuble administratif du ministère. Grâce à cet immeuble, des services distincts qui sont maintenant éparpillés en 19 endroits différents à travers la ville d'Ottawa seront réunis pour la première fois sous un même toit, et même s'il faut deux ans pour parachever l'immeuble, je suis certain que ce nouveau centre rendra beaucoup plus efficace l'administration du ministère.

M. Benidickson: Monsieur le président, je déplore plus que tout autre ce matin le fait que le député d'Essex-Est, ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ait été obligé de s'absenter pour remplir un autre engagement qu'il avait contracté. Bien entendu, à cette étape tardive de la session,